

MÉMOIRE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DU LAC BELLEVUE

PRÉSENTÉ AU

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

LE 14 OCTOBRE 2025

PAR

DANIEL GUIMOND

À : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

De : Daniel Guimond

Mandataire des 17 membres de l'Association du Lac Bellevue en 2013

Mandataire des 16 membres en 2025

Mon nom est Daniel Guimond, je suis la personne qui a représenté les 17 membres du Lac Bellevue lors des audiences du BAPE de 2013. J'ai déposé les mémoires de cette même association en mai 2013. Louis-Gilles Francoeur présidait alors cette même audience en 2013. Aujourd'hui, je représente à nouveau les 16 membres de l'Association du Lac Bellevue. Pour ne rien vous cacher, de me retrouver devant cette même audience 12 ans après me fait revivre ce même cauchemar.

Replaçons les faits, à l'instant même où vous êtes ciblés pour un éventuel dépotoir, près de chez vous, les personnes touchées doivent se défendre : mise en place de comité, réunion qui se multiplient, anxiété, stress, coût financier.

Comme si tout ça n'était pas assez, le Quotidien, un journal de Chicoutimi, écrira et je cite :

« On sait bien Hébertville-Station pas dans ma cour ».

Ce bout de phrase rempli de « démagogie » qui nous a isolés complètement. Ces mêmes journalistes n'ont jamais vérifié l'endroit ni la superficie du territoire convoité.

J'ai dit alors à Louis-Gilles Francoeur :

Ne vous laissez pas distraire par ce que l'on rapporte, ce n'est pas une cour au sens propre du terme, c'est un vaste territoire composé de lacs, d'étangs et de zones humides. 95 espèces d'oiseaux y ont été répertoriées ainsi que des ravages d'originaux qui transitent vers mes terres.

C'est ça qu'on s'apprête à saccager, Monsieur le Président.

Louis-Gilles Francoeur n'a tenu compte d'aucune de nos recommandations. Le manque de courage de Louis-Gilles Francoeur, jumelé à un rapport émis dans des délais qu'il qualifiera lui-même d'irraisonnable, auront des conséquences irréparables. Je devrais vivre avec un voisin que je qualifie d'indésirable la balance de ma vie. Et lorsqu'il m'arrive de l'oublier, une nuée de goéland me ramène à ma triste réalité. Ils ont changé la vocation de notre territoire et ils le savent.

Les préjudices qui nous sont causés ont été reconnus par la Régie des matières résiduelles. Si ces mêmes préjudices ont été reconnu à 800 mètres, imaginez à 400 mètres. Permettre l'avancement vers le Lac Bellevue serait complètement irresponsable. Plusieurs années après le début des activités du site, un nouveau client vient de s'ajouter : Saguenay, avec en moyenne 80,000 tonnes de déchets annuellement, créant par le fait même une pression sur le site.

Aujourd'hui, soit le 14 octobre 2025, nous aurons les mêmes demandes qu'en 2013. En tête de liste figure :

1. Que la M.R.C s'engage à ne faire aucune coupe forestière du lot 16A25 sur une bande de 800 mètres, aucune coupe sélective, aucun jardinage : cela représente notre rideau naturel, notre zone tampon.
2. Mettre en place un mur de terre de 30 mètres couvrant la même superficie avec la plantation d'arbres sur les mêmes distances.
3. 800 mètres est la distance qui nous sépare, cette zone tampon doit être arpentée avec des bornes suffisamment nombreuses pour l'identification immédiate.
4. Cette zone tampon de 800 mètres doit être protégée et mise en fiducie.

Fait le 14 octobre 2025



Daniel Guimond

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Organisme : Association des résidents du Lac Bellevue

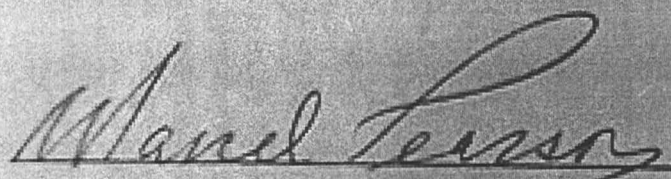
Date de l'assemblée : 24 septembre 2025

Objet : Représentation de l'Association lors des audiences du BAPE du 14 octobre 2025

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture des Mémoires de M. Daniel Guimond concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station par la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean,

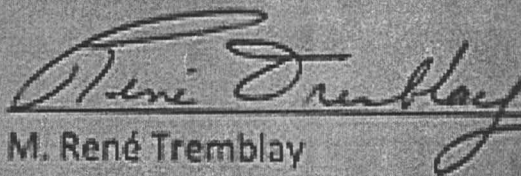
Approuve : la nomination de M. Daniel Guimond comme représentant des 16 membres de l'Association des résidents du Lac Bellevue lors des audiences du BAPE du 14 octobre 2025.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par les membres de l'Association.



M. Marcel Pearson

Président



M. René Tremblay

Secrétaire